A Versailles le 11 Mars 1761.

97

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

J'ay lû, Monsieur, avec beaucoup d'attention le memoire N°. 12. auquel Mrs. les Commissaires chargés de l'examen des memoires pour le prix croient devoir adjuger la medaille de 500.tt Quoique cet ouvrage m'ait paru tres bon à plusieurs egards, je ne pense cependant pas qu'il remplisse assés parfaitement l'objet de la question proposée par l'Academie, pour qu'elle doive lui décerner les honneurs du prix. Il seroit à mon avis plus à propos qu'elle le remit avec la meme question à une autre année en donnant toutes fois à

ARC 11
d. 14

M. Morand

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C ___ N

l'auteur du mémoire dont il s'agit, les justes —
éloges que méritent les recherches, des vues —
et les talens particuliers qu'il annonce par son —
ouvrage. Je crois qu'il est d'autant plus sage de
prendre ce parti, que l'academie des sciences de
Toulouse aiant elle meme proposé pour le sujet —
de son prix une matiere entierrement —
semblable pour le fond, il se rencontreroit —
plusieurs avantages à ne prononcer qu'apres elle.
Nos auteurs pourroient trouver dans les memoires
de cette academie des vues nouvelles dont ils —
pourroient profiter pour approcher davantage du
but que se propose celle de Chirurgie.

Au surplus comme l'article 44 du Reglement —

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE

porte expressement que le prix ne sera adjugé qu'au —
memoire qui aura les deux tiers des suffrages du —
Comité; et que celui cy n'a eté jugé que par un nombre
beaucoup inferieur de ses membres, il n'y aura nul —
inconvenient de revenir sur la decision de M.rs les —
Commissaires en reclamant à cet egard l'execution dudit
article 44 qui doit etre constamment observé dans ces —
sortes de cas. Je vous exhorte, Monsieur, d'y tenir la
main non seulement pour cette année, mais même
pour les suivantes afin de n'avoir rien à nous —
reprocher sur la regularité de nos jugemens. Si —
après que le memoire N.o 12 aura passé ainsy de
nouveau à l'examen dans la forme prescritte par
l'article 44, il se trouve reunir en sa faveur
les deux tiers des suffrages, il faudra sans difficulté —

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. N.

lui adjuger le prix, et en ce cas je me refererai moy même a l'avis du plus grand nombre dont je ne pretends nullement gesner ny captiver les suffrages.

J'ay l'honneur d'etre avec un tres parfait attachement, Monsieur, Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Lamartiniere